

AVIS DE DÉSISTEMENT
ACTION COLLECTIVE PROPOSÉE CONCERNANT
LES MOTEURS DIESEL BLUEPERFORMANCE
(No. de dossier de la Cour 540-06-000016-206)

Veillez lire attentivement cet avis. Il pourrait avoir une incidence sur vos droits.

Les personnes au Québec qui possèdent, ont possédé, ont loué ou louent une ou plusieurs automobiles BMW X5 de 2009 à 2013 et/ou BMW 335d de 2009 à 2011 sont avisées que :

Le 10 octobre 2023, la Cour Supérieure du Québec a rendu un jugement pour autoriser le demandeur à se désister de l'action collective contre Bayerische Motoren Werke AG, BMW of North America, LLC, BMW Canada Inc. (collectivement « **BMW** ») et contre Robert Bosch GmbH, Robert Bosch LLC et Robert Bosch Inc. (collectivement « **Bosch** ») et ensemble collectivement les « **défenderesses** ») déposée au Québec le 23 juillet 2020.

L'action collective proposée alléguait que les défenderesses avaient équipé ces véhicules d'un logiciel leur permettant de déjouer les tests d'émissions et que, dans des conditions de conduite normales, ces véhicules émettaient des niveaux de polluants bien plus élevés que ce qui était annoncé et autorisé par la loi.

Les défenderesses nient ces allégations, et le tribunal ne s'est pas prononcé sur celles-ci.

Vous recevez cet avis parce que vous vous êtes déjà renseigné auprès de Siskinds Desmeules au sujet de cette action collective.

Siskinds Desmeules est d'avis que l'action collective proposée concernant les moteurs Diesel BluePerformance ne devrait plus se poursuivre et le représentant ne souhaite plus poursuivre le recours contre les défenderesses. Sur cette base, Siskinds Desmeules a demandé et obtenu l'autorisation de la Cour supérieure du Québec afin de se désister de l'action collective.

VOUS DEVEZ PRENDRE NOTE QUE le délai de prescription pour intenter un recours, s'il reste du temps à courir, va recommencer le 10 octobre 2023. À l'expiration du délai de prescription, votre droit de poursuivre pourrait être éteint. Les délais de prescription peuvent varier d'une personne à l'autre. Vous pouvez consulter l'avocat de votre choix à ce sujet.

Si vous avez des questions, veuillez contacter Siskinds Desmeules au :

SISKINDS DESMEULES AVOCATS

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

418-694-2009

recours@siskinds.com

CET AVIS A ÉTÉ APPROUVÉ PAR LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC.